

**COMMUNE DE NIVILLAC**

**Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public**

**Analyse des propositions des prestataires consultés**

Ont été consultés : l'entreprise **INEO**, l'actuel prestataire et le **Syndicat Morbihan Energies (SDEM)** qui assure l'entretien d'une grande partie du parc éclairage public des communes du Morbihan (108 communes ont délégué leur compétence au SDEM).

La commune de NIVILLAC dispose d'un parc de 529 lampes et de 24 armoires de comptage. Les 16 lampes du stade ne sont pas comprises dans le contrat de maintenance. Ces dernières font l'objet d'interventions en cas de pannes.

La consultation portait sur trois visites annuelles (tous les 4 mois).

Il en ressort les éléments suivants :

**I) Proposition de l'entreprise INEO**

<b>Contrat actuel- Montants TTC</b>	<b>Contrat futur- Montants TTC</b>
Entretien des lampes : 15 € x 529 = 7 935,00 €	Entretien des lampes : 16,56 € x 529 = 8 760,24 € Soit +10,40 %
Entretien des armoires : 30 € x 24 = 720,00 €	Entretien des armoires : 30 € x 24 = 720 €
<b>TOTAL : 8 655 €/an soit sur 3 ans : <u>25 965,00 €</u></b>	<b>TOTAL : 9 480,24 €/an soit sur 3 ans <u>28 440,72 €</u> (+9,53 %)</b>

A ces tarifs s'ajoutent les pièces de rechange. De 2015 à 2017, les changements de pièces se sont élevés à 7 416,02 € TTC soit une moyenne de 2 472 €/an qu'il faut ajouter aux tarifs de maintenance.

Le contrat actuel fait ressortir un coût total de 33 381,02 € TTC sur 3 ans. En reprenant les mêmes tarifs des pièces (pas de changement dans le futur contrat), le montant total du futur contrat sur 3 ans s'élève à **35 856,74 € TTC soit + 2 475,72 €, travaux de dépannage non compris.**

Pour les interventions d'urgence, le tarif par déplacement passe de 124,84 € TTC à 144,00 € TTC soit une progression de 15,34 %.

Au titre des dépannages, INEO est intervenu à 2 reprises dans le cadre du précédent contrat pour des lampadaires endommagés à la suite d'accidents pour un montant total de 2 077,20 € TTC. Ces travaux ont été remboursés à la Commune par son assurance.

**II) Proposition de Morbihan Energies**

Préalablement à l'entretien des ouvrages, un diagnostic du parc doit être réalisé. Celui-ci s'élève à 15,60 € TTC par point lumineux soit, pour NIVILLAC, un montant total de 8 502,00 € TTC. L'opération est subventionnée par le SDEM à hauteur de 40 % du montant HT (2 834 €). Il resterait donc à la charge de la commune 5 668,00 € TTC sachant que L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ne subventionne plus ce type de prestation.

INEO a réalisé un diagnostic du parc mais il n'est pas possible de récupérer ce diagnostic s'agissant d'une entreprise privée concurrente.

La maintenance se fait sous la forme d'une visite annuelle d'entretien préventive et deux visites annuelles préventives au sol.

Elle comprend également une maintenance curative (dépannages) à la demande.

Cette maintenance se fait via des entreprises qui ont passé un marché avec Morbihan Energies (INEO fait partie à ce jour de ces entreprises).

Les tarifs de maintenance sont dégressifs en fonction du type de lampes. Ils s'élèvent de 22,20 € TTC/an/lampes à 17,40 € TTC/an/lampes.

#### **Ils s'entendent petites fournitures et dépannages compris.**

Sachant que les 48 lampes vétustes seront changées à court terme, celles-ci sont comptabilisées au niveau des lampes et projecteurs à entretenir. Les lampes vétustes sont comptabilisées au niveau des lampes fluo à entretenir. Il ressort en totalité 245 lampes dont 16 concernant le stade municipal.

A partir de ces éléments, les montants se répartissent de la manière suivante :

<b>Contrat futur- Montants TTC</b>
Entretien des lampes fluo : 22,20 € x 50 = 1 110,00 €
Entretien des lampes et projecteurs : 19,80 € x 461 = 9 127,80 €
Entretien des lampes encastrées : 18,00 € x 34 = 612,00 €
Entretien des armoires : 31,20 € x 24 = 748,80 €
<b>TOTAL : 11 598,60 €/an soit sur 3 ans 34 795,80 €</b>

Pour faire faire la comparaison avec INEO, il faut retrancher les 16 lampes du stade ce qui fait -316,80 € TTC (19,80 € x 16) et ramène le total sur 3 ans à **33 845,40 € TTC (11 281,80 € x 3 ans)**.

On remarque que **la prestation de Morbihan Energies est inférieure de 2 011,34 € TTC sur 3 ans.**

Au fur et à mesure du changement des lampes vétustes, le coût de la maintenance se réduira de 2,40 € TTC par lampe (22,20 € - 19,80 €).

Par ailleurs, il faut noter que les changements de grosses fournitures ne sont pas compris dans la prestation forfaitaire.

### **III) CONCLUSION**

Les deux soumissionnaires ont pris en compte les prestations à assurer pour l'entretien de l'éclairage public.

Pour Morbihan Energies, il s'agit d'un transfert de compétence, mais la Commune conserve la propriété des installations.

L'analyse montre que l'offre de Morbihan Energies est moins élevée que celle d'INEO.

Si l'offre du Syndicat Morbihan Energies est retenue par la Commune, il faudra préalablement réaliser un diagnostic.

Morbihan Energies va relancer en avril 2018 une nouvelle consultation d'entreprises à laquelle INEO est susceptible de répondre.

C'est Morbihan Energies qui établit les bons de commande aux entreprises avant commencement des travaux et qui détermine les secteurs d'intervention à chaque entreprise.

Rédigé à NIVILLAC, le 23 février 2018

Le directeur adjoint,  
Martial MORICE

